

Les SPORTS DE NATURE au Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS)

Une organisation en RESEAU

qui s'appuie sur :

Un bureau en charge du développement maîtrisé des «sports de nature» au sein de la direction des sports de l'administration centrale,

Un pôle ressources national des sports de nature situé au CREPS Rhône-Alpes, site de Vallon Pont d'Arc,

26 référents régionaux au sein des DRDJS qui animent des cellules régionales de coordination des sports de nature,

97 correspondants départementaux en DDJS qui accompagnent les acteurs du territoire dans l'exercice de leur mission,

Des établissements nationaux et des écoles nationales qui participent au développement des actions et à la qualification professionnelle

450 conseillers techniques sportifs qui exercent leurs missions auprès des fédérations sportives de nature

Soit un potentiel de 800 AGENTS de l'Etat qui agissent et partagent leur compétence dans l'accompagnement du développement maîtrisé des sports de nature.

Les sports de nature en quelques repères :

- > Un français sur trois déclare pratiquer des sports de nature
- > Près de 3 millions de licences sont délivrées par les fédérations sportives dans le champ des sports de nature (unisport et estimation multisports), en croissance forte depuis plusieurs années
- > 41% des licenciés sports de nature sont des licenciées
- > 25 801 clubs, soit 23% du nombre total de clubs sportifs
- > Près d'1 médaille sur 2 obtenue dans le champ des sports de nature dans les compétitions internationales majeures
- > Près de 75 000 équipements, espaces et sites recensés, concernent les sports de nature, soit 23% du nombre total
- > Près de 40 % des diplômes délivrés par le MSJS et des éducateurs déclarés concernent les sports de nature
- > 50 000 emplois à titre principal et le double à titre occasionnel
- > 60 Conseils Généraux ont initié la mise en oeuvre d'une CDESI - commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

Les sports de nature représentent, selon la moyenne des principaux indicateurs, le tiers du fait sportif en France.

Des perspectives de travail sur la connaissance des sports de nature pour 2007

- La publication d'un Stat Info sur les sports de nature
- Un plan d'action pour une meilleure prise en compte des sports des nature dans le RES et une perspective de travail sur la prise en compte de l'itinérance
- Un travail d'études sur l'impact socio-économique des sports de nature en partenariat avec ODI France
- La réalisation d'un guide méthodologique sur les modes d'analyse de l'emploi/formation dans le champ des sports de nature
- Une analyse de la pratique des raids multisports de nature
- La publication d'un classeur sur les droits des sports de nature
- L'utilisation de la base de données des personnes ressources du MSJS sur les sports de nature.

Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des Sports
95, avenue de France
75 650 PARIS CEDEX 13



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE les sports de nature
CREPS Rhône-Alpes
Site de Vallon pont d'Arc, BP 38
07 150 VALLON PONT D'ARC

SPORTS
de **NATURE** 
repères & actions



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

www.sportsdenature.gouv.fr

www.jeunesse-sports.gouv.fr

Pour en savoir plus >>

Voire correspondant >

Une stratégie de développement maîtrisé des sports de nature qui s'inscrit dans un objectif de développement durable

Les sports de nature se caractérisent par un ensemble de pratiques sportives qui permettent de manière privilégiée, la découverte d'un milieu naturel qu'il soit terrestre, nautique ou aérien. Leur importance croissante constitue une réponse aux évolutions des préoccupations de la société contemporaine. Ils sont aussi facteur d'aménagement du territoire puisqu'ils contribuent à l'émergence et/ou au renforcement d'une économie viable, créatrice d'emplois. Les sports de nature représentent également un puissant vecteur d'éducation à l'environnement et au développement durable, de cohésion sociale et de santé.

Un développement qui nécessite concertation et régulation

L'organisation et la promotion des sports de nature sont régis par un cadre législatif et réglementaire complexe et en évolution, dépendant de nombreux ministères. Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports exerce notamment des compétences en matière de développement des pratiques sportives, en particulier dans les clubs, de contrôle des garanties d'hygiène et de sécurité des établissements d'activités physiques et sportives et de délivrance des diplômes. Les collectivités territoriales exercent, quant à elles, des compétences en matière de planification, de gestion et de développement de la pratique des sports de nature sur leurs territoires. Dans le domaine des sports de nature, le législateur a confié au Conseil Général, la responsabilité de jouer un rôle de « chef de file » avec la mise en place de 2 outils appropriés: une instance de concertation (la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - CDESI) et un plan de gestion des lieux de pratiques (le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature - PDESI).

Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) constitue, à cet endroit, une base de référence permettant de disposer d'une photographie des lieux de pratique.

L'ambition de concilier le développement des pratiques sportives de nature avec le respect de l'environnement, du droit attaché à la propriété privée et des autres usages du milieu naturel est au cœur de la stratégie. Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports contribue à cette politique en agissant de manière volontariste en appui des initiatives des fédérations sportives et en étroite relation avec les collectivités locales et les gestionnaires des espaces naturels, afin de créer les conditions de dialogue et de meilleure prise en compte dans les politiques publiques.

Une pratique diversifiée et facteur d'attractivité pour les territoires

Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et permettent un accès à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu. Les fédérations sportives ont pour objet l'organisation de la pratique des disciplines sportives, que cela soit pour la pratique du sport de haut niveau ou pour l'accès à la pratique du plus grand nombre. La pratique des sports de nature s'effectue par ailleurs, de façon très significative, en dehors du cadre associatif sportif. Le développement d'une offre sportive de qualité participe à la valorisation des territoires et des espaces naturels d'exception dont dispose la France.

Favoriser l'accès des citoyens à la nature et promouvoir, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive à tout niveau ainsi que les valeurs qu'elle véhicule sont les enjeux que l'Etat se doit de relever. Il s'appuie pour cela sur un travail de réseau territorial et de mutualisation des compétences avec l'aide du pôle ressources national des sports de nature implanté depuis 2003 au CREPS Rhône-Alpes sur le site de Vallon Pont d'Arc.

LIBERTÉ

PROPRIÉTÉ

RESPONSABILITÉ

SÉCURITÉ

PROTECTION

MÉDIATION

QUALITÉ

ATTRACTIVITÉ

«Les politiques publiques doivent promouvoir un **développement durable**.

A cet effet, elles **concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.**»

Art. 6 de la charte de l'environnement

«Les **activités physiques et sportives** constituent un **élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale**.

Elles contribuent également à la **santé**. Leur promotion et leur développement sont **d'intérêt général**».

Art. L100-1 - Code du sport

«Les sports de nature s'exercent dans des **espaces** ou sur des **sites et itinéraires** qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux».

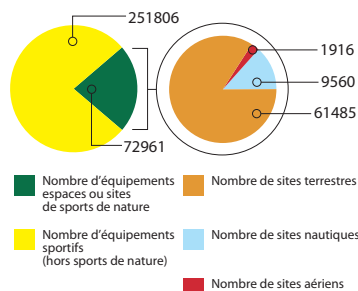
Art. L311-1 - Code du sport

Sports de nature : lieux de pratiques

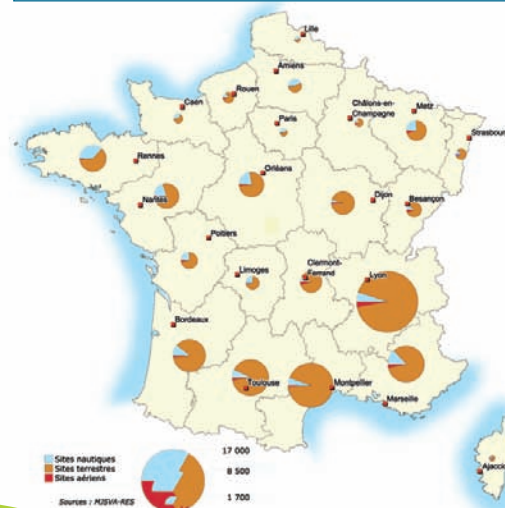
➔ Equipements sportifs, espaces et sites de pratiques-RES :

23% du nombre total des équipements, espaces et sites recensés dans le RES concernent les sports de nature.

Répartition des équipements, espaces et sites de pratiques dans le RES



Répartition des espaces et sites de pratiques de sports de nature contenus dans le RES par nature de milieu (terrestre, nautique, aérien)



>> Repère <<

72 961 équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature ont été recensés au 31 janvier 2007, 61 485 en milieu terrestre, 9 560 en milieu nautique et 1 916 en milieu aérien. Leur répartition territoriale démontre l'importance de l'attractivité de certaines zones de montagne, de littoral, et illustre la richesse du patrimoine naturel comme espace de pratique pour les sports de nature.

Dans les DOM, on dénombre 824 équipements, espaces et sites de sports de nature dont 60 % en milieu terrestre, 34 % en milieu nautique et 6 % en milieu aérien.

NB : les itinéraires n'ont pas été inclus dans la démarche. Des travaux sont en cours pour les intégrer à terme dans le RES.

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr



Véloroutes et voies vertes

ZOOM

Un schéma national adopté par le gouvernement le 15 décembre 1998 prévoit la réalisation d'un réseau structurant de plus de 6000 km de véloroutes et voies vertes et l'élaboration d'un volet régional du schéma national.

- > 9 schémas régionaux ont été approuvés par la mission nationale au 31 décembre 2006.
- > 107 relais rando-vélo sont identifiés dans le RES.
- > 150 véloroutes et voies vertes envisagées dont 125 en voies vertes.

<http://mn3v.tourisme.gouv.fr>

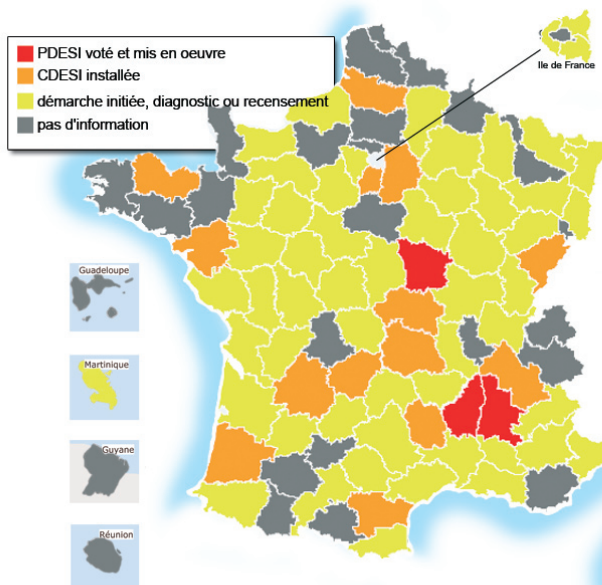
PDIPR/PDIRM

ZOOM

- > 90 plans départementaux d'itinéraires, de promenade et de randonnées - PDIPR - adoptés
- > 4 conseils généraux expérimentent la mise en œuvre d'un plan départemental d'itinéraires et de randonnée motorisée - PDIRM

➔ Les Départements, acteurs du développement maîtrisé des sports de nature.

Etat d'avancement des CDESI/PDESI au 31 décembre 2006



L'ensemble des acteurs concernés tient à jour un observatoire partagé des CDESI/PDESI, accessible notamment depuis les sites :

www.sportsdenature.gouv.fr
www.departement.org
www.franceolympique.com

>> Repère <<

- 60 conseils généraux ont initié la démarche de mise en œuvre de la commission - CDESI
- 17 CDESI sont installées, 7 autres sont en cours d'installation début 2007
- 3 PDESI ont été votés

CDESI : commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
PDESI : plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Sports de nature, de quoi parle-t-on ?

Méthodologie d'analyse des chiffres-clés sports de nature

Fédérations sportives terrestres	
Char à voile	
Course d'orientation	
Cyclisme	
Cyclotourisme	
Équitation	
Montagne et escalade	
Clubs alpins et de montagne	
Motocyclisme	
Sports de traîneau	
Pulka et de traîneau à chiens	
Randonnée pédestre	
Ski	
Spéléologie	
Triathlon	
Fédérations sportives nautiques	
Aviron	
Canoë-Kayak	
Études et sports sous-marins	
Joute et sauvetage nautique	
Motonautisme	
Pêche à la mouche et au lancer	
Pêche sportive au coup	
Pêche en mer	
Sauvetage et secourisme	
Ski nautique	
Surf	
Voile	
Fédérations sportives aériennes	
Aéromodélisme	
Aéronautique	
Aérostation	
Giraviation	
Planeur ultraléger motorisé	
Vol à voile	
Vol libre	
Parachutisme	

La liste ci-dessus constitue la base de référence prise en compte pour la détermination des fédérations unisport dites de « sports de nature » réparties selon leur approche du milieu aérien/nautique/terrestre.

Ces fédérations sont celles dont les pratiques s'effectuent principalement dans le milieu naturel et justifient donc des modalités d'accès particulières (respect du droit de propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement).

L'analyse des données relatives aux pratiques et pratiquants de sports de nature est effectuée dans ce document à partir de cette liste.

D'autres fédérations, dont une part d'activité concerne les sports de nature, ainsi que les fédérations multisports, n'ont pu être prises en compte dans les données présentées, faute de fiabilité suffisante des données quant à la part de leur activité relative aux « sports de nature ».

➔ Les sports de nature plébiscités par les Français : 1 français sur 3 de 15 à 75 ans déclare pratiquer les sports de nature.

Plus de 13 millions de français de 15 ans ou plus pratiquent un sport de nature – ski, surf, voile, canoë, randonnée, escalade, équitation, ... – soit une personne sur trois et plus d'une sur deux quand on ajoute le vélo sous toutes ses formes. Dans le peloton des dix activités physiques et sportives les plus répandues en France, quatre se pratiquent en milieu naturel. La palme de l'activité la plus pratiquée revient au vélo qui contribue pour beaucoup, avec la randonnée pédestre au poids des sports de nature. Les sports de nature « terrestres » (vélo, ski, randonnée pédestre ou en montagne, équitation) sont plus répandus que les sports nautiques.

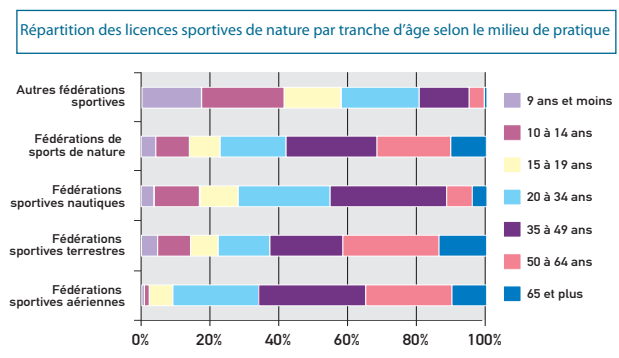
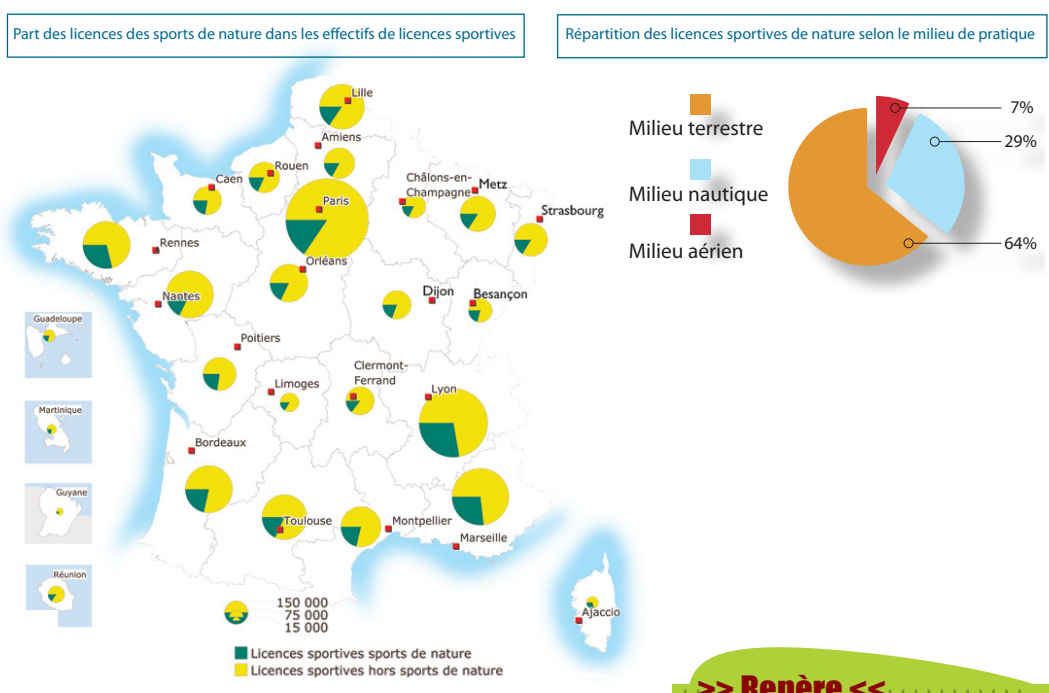
>> Repère <<

Le sport pendant les vacances d'été : 55 % des vacanciers déclarent pratiquer un sport, essentiellement des sports de nature

Trois activités sportives dominent : la natation, la randonnée pédestre, le vélo ou VTT. Viennent ensuite les sports de montagne et les activités nautiques. A noter que les sports équestres sont moins pratiqués en été que le reste de l'année. Sports et culture y sont pratiqués conjointement dans la moitié des séjours. Les randonneurs, plus que d'autres pratiquants, sont particulièrement enclins à combiner les deux.

(Extrait de Stat-Info n° 07-01)

➔ La pratique licenciée : 2 millions de licences au sein des 34 fédérations sportives concernées, soit 20 % des licences délivrées par les seules fédérations unisport en 2005.



>> Repère <<

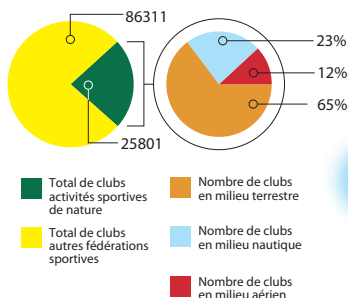
Le nombre de licences délivrées au sein des fédérations sportives de nature a progressé entre 2001 et 2005 de près de 9% contre 4% pour les autres fédérations sportives unisport. A noter qu'1/3 des licenciés « sports de nature » a plus de 50 ans. Ce sont les disciplines nautiques qui attirent la population la plus jeune.

pratiques et pratiquant(e)s

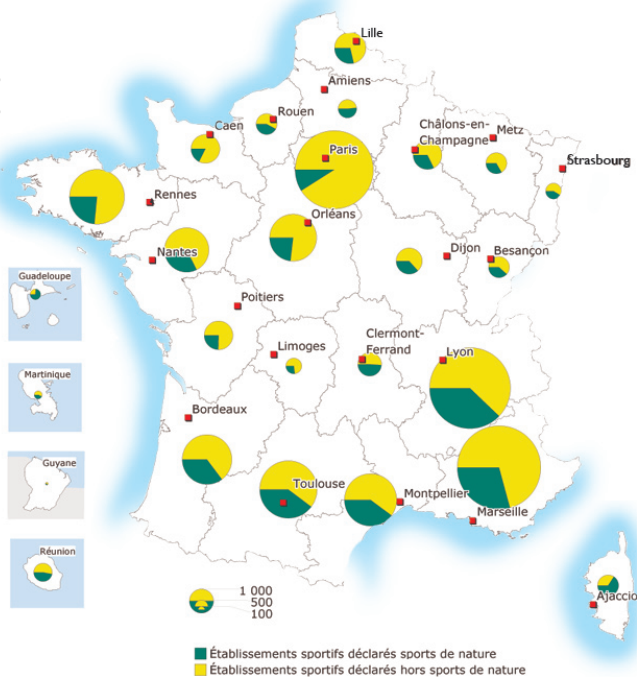
➔ Une empreinte territoriale forte :

près de 26 000 clubs et 17 500 établissements d'activités physiques et sportives (APS) déclarés.

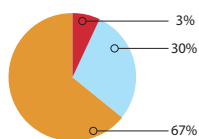
Répartition du nombre de clubs sportifs selon le milieu de pratique



Part des sports de nature dans les établissements d'APS déclarés



Répartition des établissements d'APS déclarés en sports de nature selon le milieu de pratique



>> Repère <<

77, c'est la moyenne du nombre de licences par club, contre 90 pour l'ensemble des activités sportives. Les activités sportives de nature concernent 23 % du nombre total de clubs et en moyenne 30 % de l'ensemble des établissements d'APS déclarés, mais peuvent atteindre, dans certains départements ruraux, de montagne ou de littoral, près des 2/3.

➔ Le sport de haut niveau s'illustre dans les sports de nature :

près de 2 000 sportifs de haut niveau en listes ministérielles et 120 pôles labellisés en 2006.

	Elite	Senior	Jeune	Reconversion	Total SHN
Nombre de sportifs dans les sports de nature en liste	363	693	891	25	1972
% par rapport au nombre total de SHN	43%	28%	26%	17%	29%

Nombre de pôles sportifs dans les sports de nature	120
Part dans les fédérations olympiques	77%
Part dans les fédérations non olympiques	23%
Part par rapport au nombre total de pôles	24%
Nombre de pôles France	39
Nombre de pôles Espoirs	81



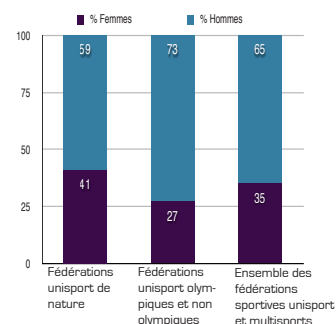
Sports de nature et pratiques féminines



Une pratique féminine des sports de nature supérieure à la moyenne nationale

Si en moyenne, 27 % des licenciés dans les fédérations unisports sont des femmes, elles sont 41% à disposer d'une licence dans les fédérations sportives de nature avec une progression importante dans les disciplines nautiques. C'est au sein de la famille des sports terrestres qu'elles sont les plus nombreuses (50,6%) : équitation (77%) et randonnée pédestre (62%) en tête.

Part de licences féminines



Des champions en or !



Jeux olympiques :

Les athlètes de sports de nature ont obtenu 11 médailles d'or (61 % des médailles d'or française), 17 médailles d'argent (68 % des médailles d'argent française) et 10 médailles de bronze (48% des médailles de bronze française) lors des JO d'hiver 2002 (Salt Lake City) et d'été 2004 (Athènes).

Championnats du Monde seniors entre 2001 et 2005

Les athlètes de sports de nature ont obtenu 188 médailles d'or (42% des médailles d'or), 184 en argent (49% des médailles d'argent) et 162 de bronze (41% des médailles de bronze).

Emplois estimés

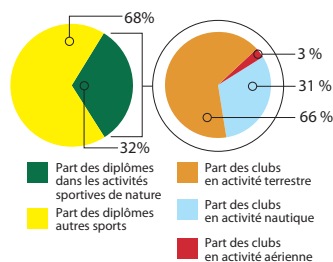


En 2002, une étude publiée pour le ministère de l'éducation nationale relevait que plus de 115 000 emplois sont identifiés comme exerçant leur activité principale dans le secteur du sport dont 50 000 concernent les sports de nature. Selon cette même étude, on estime à 115 000, le nombre de contrats de travail saisonniers liés aux sports de nature. La progression est également jugée importante dans ce domaine sur ces 10 dernières années.

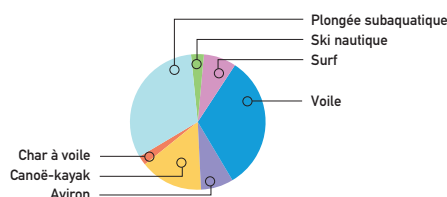
➔ Une demande de formation importante

3510 diplômes délivrés par l'Etat sur l'année 2004, soit 38 % de l'ensemble des diplômes délivrés.

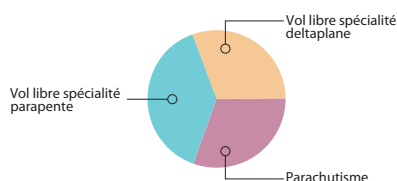
Répartition du nombre de diplômes de niveau IV délivrés depuis 1987 dans le sport



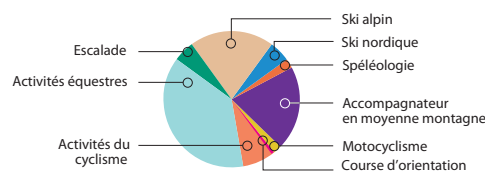
Répartition des diplômes nautiques par spécialité



Répartition des diplômes aériens par spécialité



Répartition des diplômes terrestres par spécialité



Pour aller plus loin :

- > Le site du pôle ressources national des sports de nature www.sportsdenature.gouv.fr
- > Stat-Info – Bulletin de statistiques et d'études du MJSVA n°06-06 et 07-01
- > Les chiffres clés du sport MJSVA - Décembre 2006
- > La pratique des activités physiques et sportives en France – Collection «Statistiques – Repères et analyses» Décembre 2005
- > Recensement [national] des équipements sportifs, espaces et sites de pratique - RES www.res.jeunesse-sports.gouv.fr
- > Rapport du CNAPS au Parlement portant sur la valorisation à l'international des savoir-faire français en matière d'activités physiques et sportives. Décembre 2006
- > Le conseil national des sports de nature et les conseils inter-fédéraux animés par le CNOSF www.franceolympique.com

>> Repère <<

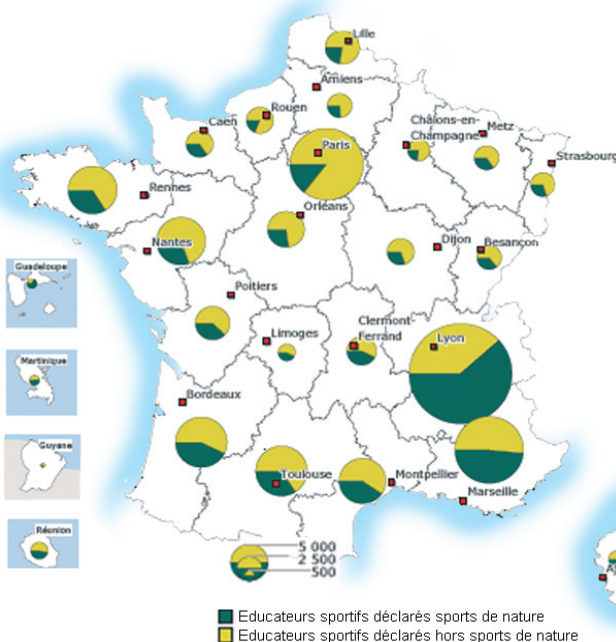
Sur les diplômes sportifs et qualifications complémentaires délivrés en 2004 :

- **BAPAAAT loisirs de pleine nature** : 379 nouveaux diplômés soit 27,38 % des diplômés BAPAAAT en France.
- **BEES 1** : 2396 nouveaux diplômés dans le champ des sports de nature soit 25,42 % des diplômés BEES 1 en France.
- **Certificats de qualifications complémentaires** : 159 CQC délivrés dans les sports de nature.
- **BEES 2** : 228 nouveaux diplômés dans le champ des sports de nature soit 34,15 % des nouveaux diplômés BEES 2 en France
- **Brevet professionnel JEPS** : 349 nouveaux diplômés dans le champ des sport de nature soit 52,25 % des nouveaux diplômés BPJEPS.

➔ Des éducateurs déclarés en nombre

39 % des éducateurs déclarés exercent dans les sports de nature.

Part des sports de nature dans les effectifs d'éducateurs déclarés



>> Repère <<

D'après l'enquête menée en 2005 par le pôle ressources national des sports de nature, les éducateurs déclarés dans les sports de nature sont au nombre de 57 889, soit 39% de l'ensemble des éducateurs déclarés dont :

- 59 % en milieu terrestre,
- 26 % en milieu nautique,
- 2 % dans les sports aériens.

A noter cependant que 12 % d'entre eux interviennent dans plusieurs milieux.

Réalisation

- MSJS
- Direction des sports - Bureau des Fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources
 - Pôle ressources national des sports de nature (CREPS Rhône-Alpes)

Avec le concours :
Direction des sports - Mission RES
DVAEF-MEOS
Bureau de la communication



Sources : MJSVA
Champ : Effectifs à la date de Septembre 2005